



Demande d'aide d'urgence pour décision de justice.

Par **denis_old**, le **05/06/2007** à **14:01**

Bonjour

j'ai été victime d'une decision de justice car mon avocat n'a pas fait son travail.

Il n'a pas defendu mon dossier ,pas expliquer mes raisons au tribunal bref n'a rien fait en ma faveur.

Que puis je faire?

Combien ai je de temps pour faire appel du resultat du tribunal?

Au bout de combien de temps une decision de justice est appliquée ?

Merci a l'avance pour votre aide; Mon téléphone 02.32.42.55.39.

Cordialement

Mr Mière Denis.

Par **bourgeois**, le **05/06/2007** à **14:22**

Bonjour,

Logiquement le délai pour faire appel est de 1 mois mais cela a un coût.

Bon courage

Par **denis_old**, le **05/06/2007** à **16:38**

Bonjour

merci pour votre réponse. Mon problème est assez délicat et je ne mérite pas ce jugement. J'aimerais un contact téléphonique avec quelqu'un de compétant qui puisse m'aiguiller par rapport à cette affaire. Si une personne peut me téléphoner je la rappelle aussitôt. Mon téléphone 02.32.42.55.39. Bien cordialement à tous. Mr Mière Denis.

Par **bourgeois**, le **05/06/2007 à 16:49**

rebonjour,
pourquoi n'essayé vous pas de téléphoner à la Maison de la Justice et du Droit ce sont des juristes qui répondent et vous orientent
leur téléphone est le 02 51 11 37 00
cordialement

Par **bourgeois**, le **05/06/2007 à 17:27**

CC

Moi j'ai été condamné à 1 000 euros d'amende et 2 mois de suspension de permis pour avoir avec une clef rayé la voiture de la maîtresse de mon ex.
Parfois la justice punit assez sévèrement le premier délit.
COURAGE

Par **denis_old**, le **05/06/2007 à 17:35**

Pour une rayure cela fais beaucoup la justice est bizarre.
merci mais je ne peux pas m'adresser au médiateur de justice car au départ de ce dossier le médiateur était contre moi. Cordialement Mr Mière Denis.

Par **bourgeois**, le **05/06/2007 à 17:46**

Ce ne sont pas des médiateurs mais des juristes et vous pouvez rester anonyme avec votre interlocuteur (trice).

Sinon j'ai un autre numéro où vous pouvez vous renseigner avec des juristes mais je crois que ce service est réservé aux femmes je vous laisse quand même le numéro 02 40 48 13 83 moi dans les deux cas ils m'ont bien aidé en plus de mon avocate
Nathalie

Par **denis_old**, le **05/06/2007 à 17:51**

Merci pour votre aide je vois cela jeudi et vous tien informé. Passez une agréable soirée.
Cordialement Denis